



Commune de **CESSON**
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217700673-20210317-DEL202103_16-DE

N°16-2021

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 32
Date de la convocation : 11/03/2021			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 17/03/2021			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, FARCY Jean-Luc, FASSI Reine, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, CHEVALLIER Jean-Marie, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme BOSSAERT à Mme PREVOT Mme COGET à Mme FASSI Mme GOUBERT à Mme PECULIER Mme LE GALLOUDEC à Mme FAYAT M. POIRIER à M. HEESTERMANS M DEVAUX à M REALINI M PIOLLET à Mme LAFUMA Mme MARCHETTI à M BOSQUILLON Mme LABERTRANDIE à M BOSQUILLON			
Membre excusée : Mme PAGES			
Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de séance du 3 février 2021, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 soumis à votre adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 10/03/2021,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 03/02/2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le Budget Primitif 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021
011 : Charges générales	2 901 165,34 €
012 : Charges de personnel	6 613 282,00 €
014 : Atténuation de produits	380 410,00 €
022 : Dépenses imprévues	139 550,00 €
023 : Virement section d'invest.	800 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	466 000,00 €
65 : Autres charges gestion	1 692 925,00 €
66 : Charges financières	213 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	16 200,00 €
TOTAL	13 222 532,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021
002 : Excéd. antérieur reporté	1 633 706,34 €
013 : Atténuations de charges	41 879,00 €
042 : Opérations d'ordre	190 300,00 €
70 : Produits des services	1 099 380,00 €
73 : Impôts et Taxes	8 056 252,00 €
74 : Dotations et participations	1 729 370,00 €
75 : Autres produits de gestion	471 645,00 €
TOTAL	13 222 532,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2021
020 : Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		190 300,00 €	190 300,00 €
041 : Opérations patrimoniales		30 000,00 €	30 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		708 500,00 €	708 500,00 €
20 : Immo. incorporelles	9 206,00 €	82 784,00 €	91 990,00 €
204 : Subv. d'équip. versés		280 000,00 €	280 000,00 €
21 : Immo. corporelles	14 696,97 €	1 515 184,00 €	1 529 880,97 €
23 : Immo. en cours	15 296,78 €	705 424,48 €	720 721,26 €
TOTAL	39 199,75 €	3 612 192,48 €	3 651 392,23 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2021
001 : Résultat reporté		23 799,71 €	23 799,71 €
021 : Vir. de la section fonct.		800 000,00 €	800 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		466 000,00 €	466 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales		30 000,00 €	30 000,00 €
10 : Dotations et réserves		697 000,00 €	697 000,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	244 142,52 €	689 900,00 €	934 042,52 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	550,00 €	700 000,00 €	700 550,00 €
TOTAL	244 692,52 €	3 406 699,71 €	3 651 392,23 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,

Olivier CHAPLET